

CODE ÉTHIQUE

Avant-propos

C.S.F. INOX S.p.A. œuvre depuis toujours selon des valeurs qui ont marqué l'identité de son entreprise : honnêteté, respect de l'individu et responsabilité sociale.

Après 50 ans d'activité, et en conséquence de la croissance de l'activité commerciale et des multiples contextes dans lesquels elle opère, tout le Management et la Direction de l'entreprise, ils ont choisi de réitérer avec force la culture et les valeurs de l'entreprise. De cela naît la volonté de rédiger le code éthique, dont l'objectif primaire est de diffuser les valeurs dans lesquelles l'Entreprise se reconnaît, à tous les niveaux, en faisant en sorte que tous ceux qui sont appelés à prendre une décision soient clairement conscients des principes fondamentaux selon lesquels agir. L'éthique n'est pas un concept abstrait, mais elle concerne l'agir au quotidien.

Le présent Code confirme les principes fondamentaux de C.S.F. INOX S.p.A. et s'inspire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail sur les principes et les droits fondamentaux dans le monde du travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Il est l'instrument fondamental pour divulguer et réaffirmer les principes de l'entreprise à toutes les personnes agissant pour et avec C.S.F. INOX : employés, clients, fournisseurs, partenaires et collaborateurs externes. C'est un code de conduite morale qui renforce la conscience et la culture d'entreprise. C'est un instrument vivant : il sera donc enrichi dans le temps, en prenant en considération des valeurs et des principes partagés qui auront toujours comme priorité le respect de l'individu et la protection de l'environnement.

NOS VALEURS

C.S.F. INOX S.p.A. est une entreprise familiale connue pour son style humain et professionnel, caractérisé par des comportements corrects et par le respect pour les personnes. Le style « CSF » restera inchangé tant que tous ceux qui travaillent pour l'Entreprise et qui la représentent, respecteront les principes directeurs.

1. CORRECTION, HONNÊTETÉ ET TOLÉRANCE ZÉRO CONTRE LA CORRUPTION, LA CONCUSSION ET LA FRAUDE

L'honnêteté est le pilier fondamental sur lequel repose l'identité d'entreprise.

C.S.F. INOX S.p.A. condamne et lutte contre la corruption sous toutes ses formes. L'Entreprise, dans l'accomplissement des relations commerciales, s'inspire des principes de légalité, correction, transparence et efficacité.

Les Employés et les Collaborateurs, dont les actions peuvent de quelque façon être rapportées à la Société même, devront avoir des comportements corrects dans les affaires d'intérêt de la Société et, notamment, dans les rapports avec l'Administration Publique, indépendamment de la compétitivité du marché ou de l'importance de l'affaire traitée, en s'abstenant de mettre en place, légitimer, accepter ou favoriser des comportements qui ne soient pas strictement conformes à la réglementation en vigueur et aux principes de correction, diligence et loyauté.

2. ORIENTATION VERS LES CLIENTS

C.S.F. INOX S.p.A. reconnaît l'aspect fondamental des propres clients et met en place des actions et des services visant à assurer leur pleine satisfaction. L'orientation vers les clients se traduit dans le fait d'être à l'écoute des exigences du marché, dans l'offre d'innovation, de qualité et de services pouvant satisfaire le client et le fidéliser dans le temps.

3. CENTRALITÉ DE LA PERSONNE ET RESPECT DE L'INDIVIDU

C.S.F. INOX S.p.A. s'emploie à développer la valeur de chaque personne, en respectant l'intégrité physique, culturelle et morale et dans la conviction que pour atteindre le bien-être de la collectivité il n'est pas possible de faire abstraction du bien-être de chaque individu.

3.1 Atmosphère de travail

L'Entreprise croit à l'aspect fondamental, et s'y engage, de maintenir une atmosphère de travail positive et une collaboration totale avec et entre les Employés et les Collaborateurs.

3.2 Formation continue

L'Entreprise s'engage à développer les compétences, aussi bien à travers la formation continue, à stimuler les potentialités des Employées et des Collaborateurs afin d'offrir un service d'une qualité croissante et dans l'objectif de satisfaire toujours plus les exigences de la clientèle.

3.3 Méritocratie

C.S.F. INOX S.p.A. soutient le principe selon lequel toute évolution de carrière ainsi que l'éventuelle reconnaissance doivent toujours être liées au mérite individuel et aux résultats obtenus, aux capacités professionnelles et à l'engagement, sans aucune discrimination fondée sur le genre, la religion, l'âge, l'origine ethnique, les opinions politiques ou syndicales, l'orientation sexuelle, l'éventuel handicap ou l'état de santé.

3.4 Protection du travail et des droits fondamentaux

C.S.F. INOX S.p.A. vise à soutenir et à respecter la protection des droits de l'homme universellement reconnus.

3.4.1 Politique anti-discrimination

Dans les pratiques de recrutement et d'emploi, C.S.F. INOX S.p.A. s'engage à offrir des chances égales à tous ses employés et, plus en général, à respecter les principes non-discriminatoires en matière de couleur de peau, de race, de sexe, d'orientation sexuelle, d'âge, d'appartenance ethnique, d'origine nationale, de situation familiale, de handicap ou de toute autre caractéristique protégée par la loi.

3.4.2 Droit à la liberté d'association et à négociation collective

C.S.F. INOX S.p.A. respecte le droit des employés à constituer et à adhérer à des syndicats, ainsi qu'à négocier collectivement de manière légale et pacifique, conformément à la loi applicable.

3.4.3 Protection du travail juvénile et interdiction du travail forcé

C.S.F. INOX S.p.A. œuvre pour favoriser le choix du travail et supprimer toutes les formes de travail forcé et obligatoire ainsi qu'interdire de faire travailler les enfants en-dessous de l'âge légal.

Elle s'engage à mettre à la disposition de tous les employés des contrats de travail présentant les termes et les conditions du service, la nature volontaire du rapport travail, la liberté de quitter à tout moment (y compris les procédures appropriées) et les éventuelles sanctions pouvant être associées à la cessation du travail, sans le préavis prévu par le Contrat Collectif National de Travail de Metalmeccanica Industria.

4 PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

C.S.F. INOX S.p.A. s'engage à créer un environnement de travail sain et sécuritaire pour tous les employés qui travaillent dans ses différents ateliers, en privilégiant l'hygiène et la sécurité. La Société promeut la culture de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail, en confirmant son plein engagement à appliquer et assurer cette culture dans toutes ces structures. C.S.F. INOX S.p.A., considérant le personnel et les ressources humaines comme étant le patrimoine le plus important de l'entreprise, est engagée dans la réalisation et le maintien d'environnements et postes de travaux sûrs pour tous ses employés.

5 SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de son activité, C.S.F. INOX S.p.A. s'appuie sur le principe de sauvegarde de l'environnement et poursuit l'objectif de préserver la sécurité et la santé. La Société s'engage à soutenir des politiques et des stratégies visant à inclure le développement durable - la prospérité économique, la qualité environnementale et l'équité sociale.

6 RESPECT DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

C.S.F. INOX S.p.A. œuvre dans le plein respect des normes nationales et internationales comme condition nécessaire et indispensable dans ses différentes activités.

Communication et respect du Code Éthique

C.S.F. INOX S.p.A. s'engage à communiquer et à garantir une divulgation appropriée du Code Éthique. Afin que chacun puisse opérer conformément à ce code même, C.S.F. INOX S.p.A. assurera une sensibilisation continue aux valeurs et aux règles de comportement contenues dans ce document.

Montecchio Emilia, 07 Janvier 2020